

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2010

Présents : Mmes PALLOT Annie, MOREAU Karine, DESBROSSES Anne-Marie, BOLAND Sylvie, NAULIN Aline, COGNARD Véronique. MM CHIERICI Daniel, DEMORTIERE André, LADROUE Philippe, PALLOT Jean-Paul, LORTON Nicolas, MARLOT Emmanuel, SCHUSTER Walter, HASSLER Joseph (arrivé à 20 h 20)

Absent Excusé : M TOUILLON Jean Christophe qui a donné procuration à Mme MOREAU

La séance est ouverte par Madame le Maire à 20 h 00.

Secrétaire de séance : Mme COGNARD Véronique

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la réunion précédente qui est approuvé par le conseil à l'unanimité.

I – PROPOSITION INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :

Suite à une rencontre avec la Société NOVEO (Société du groupe Allemand RENERCO de 8 ans d'expérience dans les énergies renouvelables), Mme le Maire informe le conseil d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la commune de Palinges afin de pouvoir bénéficier d'un retour financier qui peut être intéressant en ces temps de restriction budgétaire.

Afin de faire une présentation claire du projet au conseil, Mme le Maire a invité M. DURIS, représentant de la société NOVEO.

M. DURIS a fait une présentation de la société, du projet concernant les énergies renouvelables et sur le projet d'implantation sur Palinges.

Ce projet consiste à exploiter un terrain d'environ 10 à 15 hectares (dimension à préciser) par la société NOVEO afin qu'elle puisse installer son parc photovoltaïque productrice d'électricité et de verser à la commune dès la mise en service industrielle du parc la somme annuelle de 2.5 % du revenu net perçu pour la vente d'énergie électrique et au minimum la somme de 4 000 € par hectare d'emprise au sol.

Projet en étude sur la Zone Artisanale de Palinges : terrain de bonne topologie, sans contrainte environnementale, site appartenant à la commune, bon ensoleillement, avec possibilité de surélever les panneaux afin de garder une activité semi agricole (avec moutons), faible impact paysagé.

M. DURIS, explique au conseil le déroulement de la mise en place du projet.

Puis après quelques questions techniques M. DURIS quitte la séance.

Mme le Maire demande le point de vue du conseil, concernant ce projet, de plus elle informe qu'une copie du projet a été envoyée à l'association des maires de France qui a fait parvenir un rapport avec les points à préciser en cas de mise en place du projet.

Mme DESBROSSES demande s'il n'y aura aucun impact visuel au niveau des installations électriques, ce point sera à préciser.

M LORTON demande s'il y a la possibilité de voir une autre société pour le même projet, Mme le Maire informe qu'elle a demandé à d'autres communes en cours de réalisation du même projet et que les revenus et modalités restent du même ordre avec d'autres sociétés.

M LORTON demande si pas possible d'installer ce projet sur un autre terrain en friche pour laissé la zone artisanale à l'éventuelle implantation d'entreprise ou de construire un bâtiment

mis à disposition pour une activité artisanale avec des panneaux sur le toit. Mme le Maire informe, qu'après étude, la commune ne dispose pas d'autre terrain avec une aussi bonne topologie et pour l'installation de panneaux sur le toit d'un bâtiment, il faudrait que celui-ci soit d'une très grande superficie pour un bon rendement.

Mme le Maire, propose de rencontrer les exploitants qui sont actuellement locataires des terrains afin d'expliquer le projet et de mettre un terme au bail.

Après quelques discussions, Mme le Maire propose au conseil de donner un avis favorable aux études préalables à la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque sur le terrain de la zone artisanale et d'utiliser le délai d'étude pour faire préciser les points du rapport pour avoir un projet plus concret avec les diverses autorisations nécessaires afin de voir si le projet est possible.

Mme le Maire met au vote le projet :

14 POUR

1 ABSTENTION

Pour suivre se dossier sont nommés :

Mme Le Maire, Mme DESBROSSES, MM DEMORTIERE et LORTON.

II – TRAVAUX VOIRIE LOTISSEMENT DU VAL FLEURI :

Mme le Maire informe le conseil, qu'après les travaux de bordures de trottoirs dans le lotissement du Val Fleuri il faut refaire la totalité de la voirie de ce lotissement.

Ce lotissement est constitué de portions en voies communales et en voie intercommunale.

En ce qui concerne la partie communale : 3 devis ont été demandés pour la mise en enrobée.

SAS GUINOT pour un montant de 20 338.00 € HT

COLAS pour un montant de 22 590.00 € HT

ENTREPRISE THIVENT qui n'a pas répondu

Le conseil à l'unanimité décide de retenir l'Entreprise GUINOT la mieux disante pour 20 338.00 € HT.

En ce qui concerne la partie intercommunale, le budget communautaire de la voirie pour Palinges est de 60 114.86 €. Compte tenu des rigueurs hivernales et des chaussées fortement dégradées le budget alloué n'est pas suffisant pour tout réparer. Le devis de la rue des Eglantine à charge de la CCNC est de 31 152.81 €.

Pour terminer le Val Fleuri dans son ensemble, il y a lieu de voter un fonds de concours pour permettre la finition et la réhabilitation des voirie sur l'ensemble du lotissement.

Mme le Maire propose de voter un fond de concours de 13 000 € à la CCNC pour achever ces travaux dans de bonnes conditions.

M LORTON fait remarquer qu'il est dommage que ce soit à la commune de participer aux travaux de voirie sur des routes qui sont de la compétence de la CCNC.

III – CONTRAT GDF :

Mme le Maire propose de reconduire le contrat Gaz de France pour la Bibliothèque. Le conseil autorise Mme le Maire à signer le renouvellement de contrat à l'unanimité.

IV – RESILITATION BAIL GARAGE GENDARMERIE :

Mme le Maire fait lecture au conseil du courrier de M GERWIG demandant la résiliation du contrat de location du garage n°6 à la gendarmerie.

Le conseil à l'unanimité décide de mettre fin à ce contrat de location à compter du 01 juillet 2010.

V – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Après discussion le conseil accepte de verser les subventions suivantes :

- Service de soins à domicile de la région de Paray le Monial et Palinges	50 €
- Foyer Socio-éducatif Collège de Gévelard	50 €
- UNSS Collège de Gévelard	92 €
- Société de Chasse de Palinges	80 €
- Ecole « Les Pastels » de Palinges Pour l'achat de manuel scolaires	452.71 €
- Amicale Laïque de Palinges : le remboursement de la location des salles sera versé, comme les années précédente, directement à la caisse des écoles.	
- Cyclo Palingeois : subvention exceptionnelle Ecole de Vélo	100 €
- Ruche à Gévelard	80 €

VI – VENTE D'HERBE :

Mme le Maire donne lecture du courrier de M GRONFIER Eric par lequel il sollicite le renouvellement de la vente d'herbe des parcelles AL 43, AL 44, AL 45 et AL 159.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, consent la vente d'herbe à M GRONFIER Eric soit une superficie de 1 ha 19 à 29 ca au prix de 200 € / hectare avec les mêmes conditions d'exploitation.

VII- FEUX D'ARTIFICE :

Pour les feux d'artifices 2010, M CHIERICI a reçu 2 Devis

- PREVOT FEUX D'ARTIFICE pour 2 050 € HT
- PYRAGRIC pour 2 000 € TTC

Le conseil à l'unanimité décide de retenir comme les autres années la société PYRAGRIC pour 2 000 €.

VIII – REMPLACEMENT CONDUITE D'EAU :

Mme le Maire explique que de nombreuses fuites ont lieu au niveau des conduites d'eau au « Coudnots » qu'il y a lieu de la remplacer et demande au conseil l'autorisation de lancer le marché.

M LORTON demande si la commission du service de l'eau peut être réunie afin d'étudier les divers questions relatives aux sujets de l'eau.

QUESTIONS DIVERSES :

- a) Suite à la demande de l'indivision de Croix concernant la proposition de vendre à la commune le chemin privé de la ferme de Lespinasse pour la mettre en goudron, Mme le Maire a demandé un devis comme le conseil le souhaitait lors du dernier conseil. Le montant des travaux est de 10 138.50 € HT pour 500 m.
En raison du contexte économique le conseil décide à l'unanimité de surseoir à cette demande.
- b) Mme le Maire donne lecture d'un courrier du Dr Paule MARTINON, informant son intention de mettre en vente son immeuble place du marché à Palinges et proposant à la commune de l'acheter. Pour le moment la municipalité n'est pas intéressée. Le conseil charge Mme le Maire d'en informer Mme MARTINON.
- c) Lotissement au « Champ Brézat », le propriétaire du terrain rencontré par Mme le Maire et M DEMORTIERE souhaite vendre au prix de 5 € / m² (la municipalité avait proposé 2.50 € / m²). Mme le Maire et les adjoints ont examiné la possibilité d'implanter le lotissement dans une autre zone. Pour ce faire, il faudrait apporter des modifications au PLU et la mise en réseau serait plus onéreuse. Aussi Mme le Maire propose de négocier avec Mme et M. de SAUVEBOEUF et faire une contre proposition à 3.50 € / m². Le conseil approuve à l'unanimité.
- d) Mme le Maire informe le conseil de la rénovation du plafond d'une pièce du logement de Mme THOMAS pour un montant de 294.39 € HT de fourniture chez GUILLEMET MATERIAUX.
- e) Mme le Maire informe le conseil de l'achat d'une porte pour le garage de la place de la bibliothèque pour un montant de 416.89 € HT chez GEDIMAT NOLY.
- f) Mme le Maire donne lecture d'un courrier de Mme LOMBARDY, demandant le remboursement de la location du Mille Club des 26 & 27 juin 2010 annulée pour des raisons de santé. Le conseil à l'unanimité autorise le remboursement.
- g) Courrier de M BOUILLON-RENAUD qui fait part au conseil de la création d'un plan d'eau sans autorisation. Mme le Maire informe le conseil que le dossier a été transmis à DDT.
- h) Mme le Maire informe le conseil qu'un dépôt de Gerbe et un discours auront lieu ce Mardi 8 juin 2010 pour les anciens d'Indochine à 12 h 00 au monument aux morts.

- i) Mme le Maire informe le conseil du concert à l'Eglise de Grandvaux le vendredi 2 juillet 2010 « Carte Blanche à Marie-Annick Nicolas (violon) et François Daudet (piano) » et d'un concert de cor de Chasse à l'Eglise de Palinges le Samedi 3 juillet 2010.
- j) M DARROUX John a participé à une formation de fleurissement. Il souhaite se perfectionner par une formation qui a lieu en septembre. Le conseil l'autorise à participer à cette formation.
- k) Mme COGNARD demande comment procéder pour retirer les composteurs, Mme le Maire informe que les personnes n'ayant pas reçu de courrier doivent s'inscrire ou se réinscrire au secrétariat de la CCNC.
- l) M LADROUE demande si les sorties piscines pendant les vacances d'été auront lieu pour le CMJ. Le conseil accepte si les jeunes sont intéressés.
- m) Assainissement du Marot, M MARLOT demande combien de branchements restent à faire. A ce jour il reste un branchement à réaliser. Numérotation de la rue du Moulin, Mme le Maire informe que les propriétaires recevront un courrier pour l'achat et la pose de leur numéro. Une borne incendie au Marot fuit encore après multiples interventions. Le nécessaire sera fait par le personnel communal. Les panneaux métalliques laissés par une entreprise lors des travaux d'assainissements au Marot seront récupérés par la commune.
- n) M LORTON fait remarquer que les astreintes sont faites pour intervenir à toute heure alors qu'une fuite d'eau intervenue en fin de journée n'a été réparée que le lendemain matin. Il souhaite que la commission des eaux se réunisse rapidement. Des devis pour différentes interventions sont en cours et une date sera prise dès la réception.
- o) La remise des cadeaux de naissance de début d'année 2010 aura lieu le jeudi 01 juillet 2010 à 19 h 00.